

**Directives relatives au règlement d'examen de
professeur.e de sports de neige
avec brevet fédéral**

16 avril 2026, version 0.9

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	But des directives	3
1.2	Profil de la profession (ch. 1.2 RE)	3
1.3	Organisation (ch. 2.1 RE)	3
2	Procédure administrative	4
2.1	Vue d'ensemble des délais	4
2.2	Étapes jusqu'à l'inscription	4
2.3	Assurance-accidents	7
2.4	Retrait	7
3	Justificatifs des modules	8
3.1	Organisation, accès et déroulement des examens de module	9
3.2	Vérification et confirmation de l'équivalence	9
3.3	Répétition des examens de module	9
3.4	Recours aux certificats de module en cas d'échec	9
4	Examen final	10
4.1	Forme de l'examen	10
4.2	Vue d'ensemble des épreuves et des notes	15
4.3	Attribution des notes (ch. 6 RE)	16
4.4	Conditions pour la réussite de l'examen (ch. 6.41 RE)	16
4.5	Procédure en cas d'échec à l'examen (ch. 7.3 RE)	16
5	Ediction	17
6	Annexe 1 : Profil de qualification	18
6.1	Vue d'ensemble des compétences d'action professeur.e de sports de neige	18
6.2	Niveau d'exigence	19
7	Annexe 2 : Identification des modules	36
7.1	Module obligatoire 1 : Level 1	36
7.2	Module obligatoire 2 : Level 2 Teaching and Technique 1	37
7.3	Module obligatoire 3 : Level 2 Teaching and Technique 2	38
7.4	Module obligatoire 4 : First Aid niveau 1 IVR	39
7.5	Module obligatoire 5 : Level 3 Teaching and Technique	40
7.6	Module obligatoire 6 : Backcountry Basic Instructor	41
7.7	Module obligatoire 7 : Tourism Marketing	42
7.8	Module obligatoire 8 : Nature and Environment	43
7.9	Module obligatoire 9 : Law and Obligation	44
7.10	Module à choix obligatoire Second Discipline	45
7.11	Module à choix obligatoire Race	46
7.12	Module à choix obligatoire Freestyle	47
7.13	Module à choix obligatoire Backcountry Specialist	48
7.14	Module à choix obligatoire Disabled Snowsports-Specialist	49
7.15	Module à choix obligatoire Kids Specialist	51

1 Introduction

Le brevet fédéral de professeur.e de sports de neige est obtenu suite à la réussite à l'examen professionnel fédéral. Lors de l'examen professionnel fédéral, les compétences d'action indiquées ainsi que les compétences acquises dans la pratique professionnelle sont examinées. Les compétences ont été déterminées dans le cadre d'une procédure menée avec des expert.e.s et résumées dans un profil de compétences. L'accent porte sur les situations de travail quotidiennes qu'un.e professeur.e de sports de neige doit maîtriser lors de l'exercice de sa profession.

1.1 But des directives

Les directives fournissent aux candidat.e.s à l'examen un aperçu de l'examen professionnel fédéral. Elles reposent sur le règlement d'examen professionnel de professeur.e de sports de neige du 11 février 2026 (ci-après RE).

Les directives comportent :

- Toutes les informations importantes relatives à la préparation et à l'organisation de l'examen professionnel fédéral
- Des informations relatives aux modules (identifications des modules)
- Une description détaillée du contenu de l'examen professionnel fédéral
- Une récapitulation des situations de travail et des critères de performance ainsi que des identifications des modules

1.2 Profil de la profession (ch. 1.2 RE)

Le profil de la profession est décrit au chiffre 1.2 du RE.

1.3 Organisation (ch. 2.1 RE)

La commission AQ engage une direction d'examen pour l'organisation de l'examen professionnel fédéral. Elle est responsable de la mise en œuvre organisationnelle, de l'accompagnement des expert.e.s et de la réponse aux questions organisationnelles des candidat.e.s à l'examen. Elle rapporte à la commission AQ lors d'une séance d'attribution des notes le déroulement de l'examen professionnel fédéral et soumet les demandes pour l'octroi du brevet fédéral.

Les expert.e.s sont responsables de l'organisation et de l'évaluation des examens oraux (ch. 4.4 RE). Les candidat.e.s reçoivent 30 jours avant le début de l'examen professionnel fédéral une liste des expert.e.s aux examens oraux (ch. 4.13 PO). S'il y a un conflit d'intérêts concernant l'un.e ou plusieurs expert.e.s (anciens collaborateurs.trices / supérieurs ou similaires), les candidat.e.s peuvent adresser une demande de récusation à la commission AQ jusqu'à 14 jours avant le début de l'examen (ch. 4.14 PO).

La commission AQ engage un secrétariat d'examen pour effectuer les tâches administratives (ch. 2.22 RE). Celui-ci est entre autres responsable de la publication de l'examen final, s'occupe de la correspondance avec les candidat.e.s et organise l'établissement et l'envoi des bulletins de notes, des décisions d'examen et des brevets. Les dates et les formulaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat d'examen.

En cas de questions, les candidat.e.s peuvent s'adresser au secrétariat d'examen.

L'adresse du secrétariat d'examen est la suivante :

Swiss Snowsports
Examen professionnel fédéral
Arastrasse 6
3048 Worblaufen

2 Procédure administrative

2.1 Vue d'ensemble des délais

Activité	Délai	Responsabilité
Publication de l'examen final	Au moins 5 mois avant le début de l'examen final	Secrétariat d'examen
Demandes d'équivalence (sous forme écrite)	Continuellement, mais au plus tard au moment de l'inscription	Candidat.e au secrétariat d'examen
Inscription sous forme écrite (y compris demande de compensation des inégalités)	Jusqu'à 4 mois avant le début de l'examen final	Candidat.e au secrétariat d'examen
Décision d'admission	3 mois avant le début de l'examen final	Commission AQ
Remise du portfolio personnel	6 semaines avant le début de l'examen final	Candidat.e au secrétariat d'examen
Dernière possibilité de retrait	6 semaines avant le début de l'examen final	Candidat.e au secrétariat d'examen
Paiement des frais d'examen	6 semaines avant le début de l'examen final	Candidat.e au secrétariat d'examen
Convocation avec programme des examens et liste des expert.e.s	30 jours avant le début de l'examen final	Secrétariat d'examen
Demande de récusation contre les expert.e.s	14 jours avant le début de l'examen final	Candidat.e au secrétariat d'examen
Organisation de l'examen final		Commission AQ
Séance d'attribution des notes	2 semaines après l'examen final	Commission AQ
Communication des résultats de l'examen	4 semaines après l'examen final	Secrétariat d'examen

2.2 Etapes jusqu'à l'inscription

Les candidat.e.s doivent suivre les étapes suivantes pour s'inscrire avec succès à l'examen professionnel fédéral :

2.2.1 Etape 1 : publication de l'examen professionnel fédéral (ch. 3.1 RE)

L'examen professionnel fédéral est annoncé publiquement dans les trois langues officielles 5 mois au moins avant le début des épreuves sur la page www.snowsports.ch. Elle informe sur :

- les dates des examens
- la taxe d'examen
- l'adresse d'inscription
- le délai d'inscription
- la tâche pour le portfolio personnel
- le déroulement de l'examen

2.2.2 Etape 2 : Vérification des conditions d'admission (ch. 3.3 RE)

En vue de s'inscrire à l'examen, les candidat.e.s doivent respecter les conditions d'admission selon le chiffre 3.3. du règlement d'examen :

Sont admis à l'examen les candidat.e.s qui :

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité ou un diplôme équivalent ;
- b) peuvent justifier, en l'espace de deux ans, de 80 jours de pratique d'enseignement dans une école de sports de neige, dans un camp de sports de neige ou dans un club de sports de neige, dont 40 jours de pratique doivent avoir été effectués dans une école de sports de neige commerciale ;
- c) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires.

Les candidat.e.s sont admis.es sous réserve du paiement de la taxe d'examen et de la remise du portfolio personnel complet dans les délais.

Expérience professionnelle requise :

l'expérience professionnelle correspondante exigée au ch. 3.31 comprend une activité d'enseignement dans une école de sports de neige, dans un camp de sports de neige ou dans un club de sports de neige. L'expérience professionnelle est attestée par un total de 80 jours de pratique dans l'enseignement des sports de neige.

Est considérée comme jour de pratique une journée comportant au moins trois heures d'enseignement ; des engagements plus courts ne sont pas pris en compte proportionnellement.

Sur un total de 80 jours de pratique en sports de neige, 40 au moins doivent être accomplis dans une école de sports de neige à but lucratif.

L'expérience professionnelle requise doit être acquise jusqu'au moment de la décision d'admission.

L'admission à l'examen final requiert d'être en possession des neuf certificats de modules obligatoires ainsi que d'un certificat de modules à choix obligatoire :

Modules obligatoires :

- Module obligatoire 1 : Level 1
- Module obligatoire 2 : Level 2 Teaching and Technique 1
- Module obligatoire 3 : Level 2 Teaching and Technique 2

- Module obligatoire 4 : First Aid niveau 1 IVR
- Module obligatoire 5 : Level 3 Teaching and Technique
- Module obligatoire 6 : Backcountry Basic Instructor
- Module obligatoire 7 : Tourism Marketing
- Module obligatoire 8 : Nature and Environment
- Module obligatoire 9 : Law and Obligation

Modules à choix obligatoire :

- Module à choix obligatoire Second Discipline
- Module à choix obligatoire Race
- Module à choix obligatoire Freestyle
- Module à choix obligatoire Kids Specialist
- Module à choix obligatoire Backcountry Specialist
- Module à choix obligatoire Disabled Snowsports-Specialist

Les informations et documents relatifs à la procédure d'équivalence peuvent être obtenus auprès du secrétariat d'examen.

2.2.3 Etape 3 : inscription à l'examen professionnel fédéral (ch. 3.2 RE)

Pour s'inscrire, les candidat.e.s utilisent le formulaire mis à disposition sur www.snowsports.ch. L'inscription doit être soumise dans les délais conformément à la publication. Les documents suivants doivent être joints à l'inscription :

- un résumé de la formation et des activités professionnelles du/de la candidat.e ;
- les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- les copies des certificats de modules obtenus ou des attestations d'équivalence correspondantes ;
- la mention de la langue d'examen ;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).
- Pour les personnes souffrant de handicap, si nécessaire, une demande dûment motivée de compensation des inégalités avec un certificat médical actuel (voir notice compensation des inégalités frappant les personnes souffrant de handicap SEFRI)

2.2.4 Etape 4 : décision concernant l'admission

Les candidat.e.s reçoivent la décision concernant l'admission au moins trois mois avant le début de l'examen professionnel fédéral. En cas de décision négative, les motifs et les voies de droit sont mentionnés. Sur sa page d'accueil, le SEFRI met à disposition une notice relative à la procédure de recours en cas de décision de non-admission.

<https://www.sbf.admin.ch/fr/candidats-et-diplomes> (consulté le 22.01.2025)

2.2.5 Etape 5 : paiement de la taxe d'examen (ch. 3.4 RE)

Les candidat.e.s reçoivent avec la décision concernant l'admission à l'examen professionnel fédéral une invitation à verser la taxe d'examen ainsi qu'un délai de paiement.

La taxe d'examen inclut les prestations suivantes :

- Vérifications de l'admission et des preuves
- Examen final
- Brevet

Pour les répétant.e. ainsi qu'en cas d'interruption de l'examen, des taxes spéciales sont définies et publiées.

La réglementation sur les taxes peut être obtenue auprès du secrétariat d'examen.

2.2.6 Etape 6 : remise du portfolio personnel

Les candidat.e.s remettent le portfolio personnel au secrétariat d'examen jusqu'à six semaines avant l'examen.

2.2.7 Etape 7 : réception de la convocation (ch. 4.1 RE)

Les candidat.e.s reçoivent une convocation au moins 30 jours avec le début de l'examen. Celle-ci comprend :

- le programme de l'examen final, avec l'indication du lieu, de la date, de l'heure des épreuves et des moyens auxiliaires autorisés dont les candidat.e.s sont invité.e.s à se munir ;
- la liste des expert.e.s.

2.2.8 En cas de besoin étape 8 : dépôt d'une demande de récusation (ch. 4.14 RE)

S'il y a un conflit d'intérêts concernant l'une/l'un ou plusieurs expert.e.s (anciens collaborateurs.trices / supérieurs ou similaires), les candidat.e.s peuvent adresser une demande de récusation à la commission AQ jusqu'à 14 jours avant le début de l'examen. La demande de récusation doit être motivée de façon détaillée et plausible.

2.3 Assurance-accidents

C'est l'affaire du/de la candidat.e de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

2.4 Retrait

Les candidat.e.s ont la possibilité d'annuler leur inscription jusqu'à six semaines avant le début de l'examen. Passé ce délai, le retrait n'est possible que si une raison valable le justifie. Sont notamment réputées raisons valables :

- a) la maternité ;
- b) la paternité (2 semaines à partir de la date prévue de l'accouchement) ;
- c) la maladie ou l'accident ;
- d) le décès d'un proche ;
- e) le service militaire, le service civil ou le service de protection civile imprévu.

Un retrait doit être communiqué sans délai et par écrit au secrétariat d'examen à l'attention de la commission d'examen, assorti de pièces justificatives.

3 Justificatifs des modules

La structure de base de l'examen professionnel fédéral correspond au modèle d'un « système par modules avec examen final ». Avant de pouvoir se présenter à l'examen professionnel fédéral, les candidat.e.s doivent prouver qu'ils ou elles sont en possession des neuf modules obligatoires ainsi que d'un certificat de module parmi les modules à choix obligatoire pour l'examen final :

Wahlpflichtmodule	WM Backcountry Specialist	WM Disabled Snowsports-Specialist	WM Second Discipline
	WM Race	WM Freestyle	WM Kids Specialist
Pflichtmodule	Level 3 Teaching and Technique	Backcountry Basic Instructor	Nature and Environment
	Level 2 Teaching and Technique 1	Level 2 Teaching and Technique 2	Tourism Marketing
	Level 1	Rechte und Pflichten	

Modules obligatoires :

- Module obligatoire 1 : Level 1
- Module obligatoire 2 : Level 2 Teaching and Technique 1
- Module obligatoire 3 : Level 2 Teaching and Technique 2
- Module obligatoire 4 : First Aid niveau 1 IVR
- Module obligatoire 5 : Level 3 Teaching and Technique
- Module obligatoire 6 : Backcountry Basic Instructor
- Module obligatoire 7 : Tourism Marketing
- Module obligatoire 8 : Nature and Environment
- Module obligatoire 9 : Law and Obligation

Modules à choix obligatoire :

- Module à choix obligatoire 1 : Second Discipline ;
- Module à choix obligatoire 2 : Race
- Module à choix obligatoire 3 : Freestyle
- Module à choix obligatoire 4 : Kids Specialist
- Module à choix obligatoire 5 : Backcountry Specialist
- Module à choix obligatoire 6 : Disabled Snowsports-Specialist

Des informations plus détaillées relatives aux modules et aux examens de module figurent dans l'annexe 2.

3.1 Organisation, accès et déroulement des examens de module

- Publication
- Déroulement
- Organisation

des examens de module sont réglementés par les prestataires de module.

3.2 Vérification et confirmation de l'équivalence

La commission AQ décide de l'équivalence des modules effectués dans le cadre d'autres examens du degré tertiaire.

Les demandes correspondantes doivent être soumises et justifiées avant le module auprès du secrétariat d'examen.

3.3 Répétition des examens de module

Quiconque n'a pas réussi un examen de module peut répéter l'examen de module autant de fois que souhaité.

3.4 Recours aux certificats de module en cas d'échec

Un recours peut être déposé par écrit auprès des prestataires de modules contre les décisions des prestataires de module concernant l'échec aux certificats de module en respectant les délais et les conditions. Les décisions des prestataires de module concernant les requêtes du/de la recourant.e doivent comporter une justification avec indication des preuves.

4 Examen final

Lors de l'examen professionnel fédéral, les compétences indiquées dans les critères de performance et acquises dans la pratique professionnelle sont examinées en englobant tous les modules et en réseau.

4.1 Forme de l'examen

La structure de l'examen final est orientée sur les compétences et la pratique professionnelle. L'examen final est composé de deux épreuves divisées en différents points d'appréciation d'examen. Ceux-ci sont décrits de façon détaillée ci-après.

Abschlussprüfung	Prüfungsteil 1 Persönliches Portfolio	Prüfungsteil 2 Kommunikation
	Position 1.1: Persönliches Portfolio Alle HKB	Position 2.1: Rollenspiel HKB C und D
	Erstellen eines persönlichen Portfolios	Rollenspiel im Rahmen einer praxisnahen Situation
	Dauer: vorgängig erstellt	Dauer: 20 Minuten
	Position 1.2: Präsentation Alle HKB	Position 2.2: Reflexion Alle HKB
	Präsentation der zentralen Aspekte des Persönlichen Portfolios	Reflexionsgespräch zum eigenen Vorgehen und Handeln im Rollenspiel
Dauer: 20 Minuten	Dauer: 10 Minuten	
Position 1.3: Fachgespräch Alle HKB	Position 2.3: Berufskunde HKB C und D	
Fachgespräch mit Rück- und Vertiefungsfragen zur Präsentation und zum Persönlichen Portfolio	Methodenmix aus Erfolgskritischen Situationen (Critical Incidents) und kleinen Fallbeschreibungen (Mini Cases)	
Dauer: 10 Minuten	Dauer: 15 Minuten	

4.1.1 Epreuve 1 : Portfolio personnel

L'épreuve 1 est composée de trois points d'appréciation d'examen et se déroule par écrit et par oral.

Point d'appréciation 1.1 : Portfolio personnel

Tâche	<p>Les candidat.e.s créent avant l'examen un portfolio personnel dans lequel une réflexion est menée sur leur expérience professionnelle et leur rôle en tant que professionnel.le.s à l'aide de tâches pratiques. Les différentes tâches et la structure du portfolio personnel sont imposées par la commission AQ. Le portfolio personnel est soumis dans les délais sous forme de travail écrit avant l'examen.</p> <p>Le portfolio personnel couvre tous les domaines de compétence d'action A-D et est intégré dans l'évaluation de l'épreuve 1.</p>
-------	---

Domaines des compétences d'action	<p>Domaine d'action A-D :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A Préparer une offre de sports de neige • B Mettre en œuvre l'offre de sports de neige • C Organiser la communication et la conduite • D Encourager les développements dans le domaine touristique
Objectif	Vérification de l'aptitude à réfléchir sur sa propre identité professionnelle et sa propre expérience professionnelle de façon réaliste, critique et systématique.
Méthode	<p><i>Portfolio écrit</i></p> <p>Dans la méthode d'examen « portfolio personnel », la compétence de réflexion des candidat.e.s est centrale. A l'aide de tâches pratiques données, ils.elles réfléchissent sur leur expérience professionnelle et leur rôle en tant que professionnel.le.s. Les candidat.e.s démontrent qu'ils.elles sont en mesure de réfléchir sur leur travail quotidien et d'identifier le domaine d'action ainsi que de définir les mesures correspondantes pour leur pratique professionnelle. L'évaluation est centrée sur la qualité de la réflexion, le lien avec la pratique professionnelle ainsi que le traitement structuré des tâches données.</p>
Conditions-cadres	Le portfolio personnel est composé d'une introduction, de quatre tâches pratiques ainsi que d'une conclusion.
Durée	Soumis au préalable
Forme d'examen	Travail écrit individuel
Moyens auxiliaires	Tous les documents liés au travail, les sources spécialisées ainsi que les consignes mises à disposition par la commission AQ sont autorisés. L'utilisation de moyens auxiliaires numériques est permise dans le cadre de la création du portfolio, pour autant qu'elle serve à la propre contribution des candidat.e.s et qu'il n'en résulte aucune aide non autorisée de tiers.
Appréciation	La performance est appréciée à l'aide des points obtenus par point d'appréciation. Pour le point d'appréciation 1.1, une note est donnée.

Point d'appréciation 1.2 : Présentation

Tâche	<p>Les candidat.e.s se préparent à l'examen oral à l'aide du portfolio personnel et du guide correspondant.</p> <p>La partie relative au contenu essentielle de l'examen oral est la présentation intelligible des connaissances qui ont été acquises par le biais des tâches pratiques. Les candidat.e.s réfléchissent à leur démarche et à leur action dans des situations professionnelles spécifiques ainsi qu'à leur propre rôle professionnel et démontrent ce qui leur a réussi et ce qui recèle encore un potentiel d'amélioration.</p> <p>A cet égard, les candidat.e.s présentent d'abord de façon convaincante les aspects essentiels de leur portfolio personnel et les déclarations</p>
-------	--

	faites à l'aide d'une argumentation différenciée (partie 1). Ensuite, ils.elles démontrent à l'aide des tâches pratiques quelle approche a été utilisée dans des situations ou tâches spécifiques et dans quelle mesure elle a été couronnée de succès (partie 2).
Domaines des compétences d'action	<p>Domaine d'action A-D :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A Préparer une offre de sports de neige • B Mettre en œuvre l'offre de sports de neige • C Organiser la communication et la conduite • D Encourager les développements dans le domaine touristique
Objectif	Vérification de l'aptitude à réfléchir sur sa propre identité professionnelle et sa propre expérience professionnelle de façon réaliste, critique et systématique
Méthode	<i>Présentation</i> Dans la méthode d'examen « présentation », la compétence de réflexion et de présentation des candidat.e.s est testée. Ils.Elles se préparent en se fondant sur leur portfolio personnel et présentent le résultat aux expert.e.s. L'appréciation est centrée sur les contenus présentés ainsi que sur la qualité de la présentation.
Durée	20 minutes de présentation (dont 5 min de préparation)
Forme d'examen	Examen oral individuel
Moyens auxiliaires	Les candidat.e.s apportent de façon autonome les moyens auxiliaires dont ils.elles ont besoin pour la présentation (p. ex. ordinateur portable, flipchart, etc.) et s'assurent qu'ils sont fonctionnels.
Appréciation	La performance est appréciée à l'aide des points obtenus par point d'appréciation. Pour le point d'appréciation 1.2, une note est donnée.

Point d'appréciation de l'examen 1.3 : Entretien professionnel

Tâche	A la suite de la présentation, les candidat.e.s répondent à des demandes de précision et à des questions d'approfondissement des expert.e.s sur la présentation et le portfolio personnel dans le cadre d'un entretien professionnel.
Domaine de compétence d'action	<p>Domaine d'action A-D :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A Préparer une offre de sports de neige • B Mettre en œuvre l'offre de sports de neige • C Organiser la communication et la conduite • D Encourager les développements dans le domaine touristique
Objectif	Vérification de l'aptitude à répondre à des demandes de précisions et à des questions d'approfondissement lors d'un entretien avec des expert.e.s.
Méthode	<i>Entretien professionnel</i>

	L'entretien professionnel est une forme d'examen lors de laquelle les candidat.e.s s'entretiennent avec un.e expert.e sur un thème spécialisé. Lors de cet entretien, ils.elles démontrent qu'ils.elles disposent d'une compréhension de leur domaine et qu'ils.elles sont en mesure d'argumenter, de réfléchir et d'imaginer des alternatives.
Durée	10 minutes
Forme d'examen	Examen oral individuel
Moyens auxiliaires	Aucun moyen auxiliaire autorisé
Appréciation	La performance est appréciée à l'aide des points obtenus par point d'appréciation. Pour le point d'appréciation 1.3, une note est donnée.

4.1.2 Epreuve 2 : Communication

L'épreuve 2 est composée de trois points d'appréciation d'examen et se déroule par oral.

Point d'appréciation de l'examen 2.1 : Jeu de rôle :	
Tâche	Les candidat.e.s reçoivent une situation initiale sous forme d'un cas pratique pour l'entretien. Ensuite, ils.elles mènent un entretien avec un.e des expert.e.s. L'entretien peut être composé de plusieurs entretiens partiels.
Domaine de compétence d'action	Compétences d'action C et D : <ul style="list-style-type: none"> • C Organiser la communication et la conduite • D Encourager les développements dans le domaine touristique Les contenus et les thèmes des exemples de cas et des situations de travail peuvent être tirés de tous les domaines de compétence d'action (A-D).
Objectif	Technique de communication dans une situation d'entretien délicate
Méthode	<i>Jeu de rôle :</i> Le jeu de rôle est une méthode d'examen dans laquelle est simulé un entretien issu du contexte professionnel des candidat.e.s. La situation d'entretien peut aussi bien être en mode confrontation que coopération. Le ou la candidat.e joue toujours le rôle du ou de la professionnel.le.
Durée	20 minutes (dont 10 min de préparation)
Forme d'examen	Examen oral individuel
Moyens auxiliaires	Aucun moyen auxiliaire n'est autorisé pour le jeu de rôle.
Appréciation	La performance est appréciée à l'aide des points obtenus par point d'appréciation. Pour le point d'appréciation 2.1, une note est donnée.

Point d'appréciation de l'examen 2.2 : Réflexion

Tâche	A l'aide de questions clés, les candidat.e.s réfléchissent à leur approche et à leur comportement dans le jeu de rôle et se penchent notamment sur les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce qui m'a bien réussi ?• Qu'est-ce qui m'a moins bien réussi ?• Si c'était à refaire, qu'est-ce que je ferais autrement ?
Domaine de compétence d'action	Domaines de compétence d'action A-D, objectif réflexion <ul style="list-style-type: none">• A Préparer une offre de sports de neige• B Mettre en œuvre l'offre de sports de neige• C Organiser la communication et la conduite• D Encourager les développements dans le domaine touristique
Objectif	Aptitude à la réflexion et évaluation réaliste de sa propre performance ainsi que déduction du potentiel d'amélioration
Méthode	<i>Entretien de réflexion</i> Les candidat.e.s analysent et réfléchissent à leur propre démarche et action dans le jeu de rôle et déduisent le potentiel d'amélioration.
Durée	10 minutes (dont 5 min de préparation)
Forme d'examen	Examen oral individuel
Moyens auxiliaires	Aucun moyen auxiliaire n'est autorisé pour la réflexion.
Appréciation	La performance est appréciée à l'aide des points obtenus par point d'appréciation. Pour le point d'appréciation 2.2, une note est donnée.

Point d'appréciation de l'examen 2.3 : Connaissances professionnelles

Tâche	Les candidat.e.s traitent un ou plusieurs exemples de cas sous la forme d'un mélange de méthodes. Une ou plusieurs des méthodes suivantes peuvent être examinées : incidents critiques (critical incidents) et brèves descriptions de cas (mini cases). Ensuite, les expert.e.s posent des questions approfondies sur chaque exemple de cas.
Domaine de compétence d'action	Compétences d'action C et D : <ul style="list-style-type: none">• C Organiser la communication et la conduite• D Encourager les développements dans le domaine touristique Les contenus et les thèmes des exemples de cas et des situations de travail peuvent être tirés de tous les domaines de compétence d'action (A-D).

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Incidents critiques (critical incidents) : Démarche dans des situations difficiles et problématiques ainsi que déduction de mesures immédiates Petites descriptions de cas (mini cases) : Analyse de situations et déduction de mesures pour le futur
Méthode	<p><i>Incidents critiques (critical incidents) :</i> Un incident critique décrit une situation pratique qui peut être résolue à l'aide des compétences choisies. Une situation pratique est soumise aux candidat.e.s, à l'aide de laquelle ils.elles peuvent décrire leur démarche concrète dans une situation critique.</p> <p><i>Petites descriptions de cas (mini cases) :</i> Les petites descriptions de cas décrivent des événements ou situations difficiles tirés du travail quotidien d'un.e spécialiste. Ces petites descriptions de cas sont présentées aux candidat.e.s, qui doivent décrire une action possible et la justifier.</p>
Durée	15 minutes
Forme d'examen	Examen oral individuel
Moyens auxiliaires	Aucun moyen auxiliaire n'est autorisé pour l'application active.
Appréciation	La performance est appréciée à l'aide des points obtenus par point d'appréciation. Pour le point d'appréciation 2.3, une note est donnée.

4.2 Vue d'ensemble des épreuves et des notes

Le tableau ci-dessous résume les épreuves, les durées et les notes.

Epreuve	Forme d'examen	Temps	Pondération
1 Portfolio personnel		30 min	1
1.1 Portfolio personnel	Ecrit	Soumis au préalable	20%
1.2 Présentation	Oral	20 min	50%
1.3 Entretien professionnel	Oral	10 min	30%
2 Communication		45 min	1
2.1 Jeu de rôle	Oral	20 min	40%

2.2 Réflexion	Oral	10 min	10%
2.3 Connaissances professionnelles	Oral	15 min	50%
Total		1 h 15 min	

4.3 Attribution des notes (ch. 6 RE)

L'examen final est composé de deux épreuves subdivisées en points d'appréciation d'examen. Une note entière ou une demi-note est attribuée pour les points d'appréciation d'examen. La note de l'épreuve est le résultat de la pondération en pourcentage des points d'appréciation d'examen correspondants. La note de l'épreuve est arrondie à la première décimale.

La note globale de l'examen final équivaut à la moyenne des notes des épreuves. Elle est arrondie à la première décimale.

Les notes sont attribuées selon la directive de la CSFP comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de points obtenus} \times 5}{\text{Nombre de points maximal}} + 1 = \text{note}$$

4.4 Conditions pour la réussite de l'examen (ch. 6.41 RE)

L'examen final est réussi si les notes de toutes les épreuves sont au moins de 4,0.

4.5 Procédure en cas d'échec à l'examen (ch. 7.3 RE)

La commission AQ informe les candidat.e.s de la réussite ou de l'échec à l'examen. Les décisions concernant un échec sont transmises par lettre recommandée. Conformément au chiffre 7.31 RE, les candidat.e.s qui se sont vu refuser l'octroi du brevet fédéral peuvent recourir auprès du SEFRI contre les décisions de la commission AQ dans les 30 jours suivant la notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du/de la recourant.e. Sur sa page d'accueil, le SEFRI met à disposition une notice relative à la procédure de recours :

<https://www.sbf.admin.ch/fr/candidats-et-diplomes> (page consultée le 31.01.2025).

5 Ediction

Les directives relatives au règlement d'examen de professeur.e de sports de neige avec brevet fédéral sont approuvées par la commission AQ.

Worblaufen, 16 avril 2026

Commission AQ



Isabel Jud
Présidente

6 Annexe 1 : Profil de qualification

La vue d'ensemble des compétences d'action et le niveau d'exigence (description des compétences d'action y compris critères de performance) constituent avec le profil professionnel (cf. ch. 1.2 du règlement d'examen/ch. 1.2 des directives) le profil de qualification.

6.1 Vue d'ensemble des compétences d'action professeur.e de sports de neige

Domaines des compétences d'action		Compétences d'action					
		1	2	3	4	5	6
A	Préparer une offre de sports de neige	A.1 Garantir ses propres bases physiques	A.2 Mettre en œuvre de façon ciblée son propre développement des compétences	A.3 Planifier l'offre de sports de neige	A.4 Préparer l'équipement et le matériel didactique pour l'offre de sports de neige		
B	Mettre en œuvre l'offre de sports de neige	B.1 Démarrer l'offre de sports de neige	B.2 Déterminer les aptitudes dans les disciplines et le niveau de performance des hôtes	B.3 Exécuter l'offre de sports de neige	B.4 Donner et diriger des tâches techniques spécifiques	B.5 Observer et conseiller les hôtes	B.6 Conseiller les hôtes dans des questions spécifiques aux sports de neige
		B.7 Terminer et assurer le suivi de l'offre de sports de neige	B.8 Adopter un comportement professionnel en tant que professeur.e de sports de neige	B.9 Exercer les droits et les devoirs	B.10 Dispenser les premiers secours		
C	Organiser la communication et la conduite	C.1 Guider les hôtes en toute sécurité	C.2 Communiquer avec différentes parties prenantes	C.3 Communiquer dans des situations complexes	C.4 Mener des entretiens relatifs à un conflit	C.5 Communiquer au sein de l'équipe	C.6 Etablir une relation avec les hôtes
D	Encourager les développements dans le domaine touristique	D.1 Contribuer à des offres touristiques	D.2 Mettre en œuvre des activités de vente	D.3 Mettre en œuvre des activités de marketing	D.4 Soutenir des offres innovantes	D.5 Sensibiliser à des développements dans le domaine de la nature et de l'environnement	

6.2 Niveau d'exigence

6.2.1 Domaine de compétence opérationnelle A : Préparer une offre de sports de neige

Les professeur.e.s de sports de neige établissent l'offre de sports de neige pour leurs hôtes. Ils. Elles tiennent compte des exigences ou des informations à leur disposition concernant les hôtes et de l'offre de sports de neige et, sur cette base, ils.elles structurent une offre de sports de neige sensée du point de vue didactique et préparent le matériel didactique nécessaire ainsi que leur propre équipement pour l'offre de sports de neige. Dans le même temps, ils.elles veillent à disposer eux/elles-mêmes des prérequis physiques et techniques pour exercer leur activité en assurant leur forme physique et, si nécessaire, ils.elles suivent des cours de perfectionnement.

Situation de travail

A.1 Garantir ses propres bases physiques

Les professeur.e.s de sports de neige se préparent déjà avant la saison aux activités de sports de neige afin de pouvoir résister aux charges physiques et prévenir les blessures.

Si nécessaire, ils.elles établissent avec le soutien d'un.e spécialiste un plan d'entraînement et commencent l'entraînement de reconditionnement à un moment défini, qui les prépare idéalement aux activités de sports de neige aussi bien dans le domaine de la condition physique que de la coordination.

Pendant la saison, les professeur.e.s de sports de neige maintiennent leur condition par le biais d'un entraînement individualisé.

A.2 Assurer son propre développement des compétences

Au début de la saison, les professeur.e.s de sports de neige commencent la préparation spécifique à l'engin en participant si nécessaire à des cours de formation continue. Ils.Elles établissent les offres afférentes de l'école de sports de neige ou perfectionnent leur technique de façon autonome. Au cours de la saison, les professeur.e.s de sports de neige travaillent leur technique, par exemple lors

Critères de performance

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- se préparent de façon ciblée aux activités de sports de neige dans le domaine de la condition physique et de la coordination.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances fondamentales concernant la théorie de l'entraînement.
- disposent de connaissances d'application dans la prévention de blessures.

Attitudes, valeurs, motivation

- font preuve d'initiative et d'autodiscipline.
- ont conscience de l'importance d'une bonne préparation physique.

Métacognition

- évaluent leur forme physique et prennent des mesures pour son amélioration si nécessaire.
- réfléchissent à leur préparation de la saison et prennent des mesures appropriées pour la saison suivante.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- développent de leur propre initiative leurs compétences spécifiques à l'engin durant la préparation de la saison et pendant la saison elle-même.
- s'investissent dans les entraînements de l'école de sports de neige et profitent et offrent du soutien à d'autres professeur.e.s de sports de neige.

d'entraînements spécifiques proposés par l'école de sports de neige ou de façon autonome.

Les professeur.e.s de sports de neige, au bénéfice d'une autorisation selon la loi fédérale sur les activités à risque (LRisque) ainsi que l'ordonnance (ORisque) sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque, doivent s'assurer qu'ils.elles tiennent leur technique à jour conformément aux prescriptions légales.

Les professeur.e.s de sports de neige jouent régulièrement le rôle de l'hôte lorsqu'ils.elles essaient et apprennent de nouvelles formes de mouvement ou de nouveaux engins. La réflexion sur cette expérience leur permet d'améliorer leur propre compétence.

A.3 Planifier l'offre de sports de neige

Les professeur.e.s de sports de neige déterminent ou reçoivent de la part de leur école de sports de neige par le biais du canal défini (p. ex. par appel téléphonique, SMS ou application) les informations nécessaires telles que le lieu de rendez-vous, le nombre et l'âge des personnes, les aptitudes dans les disciplines ainsi que, le cas échéant, les souhaits des hôtes, p. ex. les parcours tracés (parcours), hors-piste, snowpark, etc. C'est sur la base de ces informations qu'ils.elles se préparent à l'offre de sports de neige. Ils.elles planifient les leçons ou les cours en les adaptant à leur groupe cible et à ses besoins et aptitudes dans les disciplines, à la situation météorologique ainsi qu'à l'enneigement. En se basant sur leur planification, ils.elles vérifient que les indications des hôtes concernant leurs propres aptitudes correspondent aux besoins et effectuent le cas échéant d'éventuelles modifications dans l'offre de sports de neige. Sur cette base, ils.elles choisissent le terrain (p. ex. parc d'apprentissage, piste, terrain non préparé, snowpark ou piste avec bosses) et réfléchissent à des alternatives si l'offre prévue n'était pas réalisable (p. ex. en raison des aptitudes dans les disciplines des hôtes). Enfin, ils.elles définissent la

Connaissances, compréhension

- disposent de très bonnes aptitudes techniques sur un engin de sports de neige (p. ex. ski, snowboard, ski de fond et télémark).
- disposent de bonnes aptitudes techniques dans d'autres disciplines de sports de neige (p. ex. autres engins, freestyle, freeride).
- disposent de connaissances d'application de l'obligation de formation continue conformément à l'ordonnance sur les activités à risque (ORisque).
- disposent de connaissances d'application de l'offre de cours dans le domaine de la formation continue.
- disposent de connaissances d'application de l'offre d'entraînement de l'école de sports de neige.

Attitudes, valeurs, motivation

- sont motivé.e.s à se perfectionner sans cesse.

Métacognition

- réfléchissent constamment à leur propre niveau de compétence et prennent des mesures appropriées.
- analysent leurs expériences dans l'apprentissage de nouveaux engins et formes de mouvement et apportent cette expérience dans leur offre de sports de neige.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- préparent l'offre de sports de neige en fonction des spécificités du groupe cible.
- planifient sur la base des informations au sujet du mandat différentes options pour la mise en œuvre de la leçon ou du cours.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances approfondies du domaine de sports d'hiver.
- disposent de connaissances d'application des canaux numériques et des outils numériques.
- disposent de connaissances d'application dans diverses méthodes didactiques.
- disposent de connaissances d'application dans la lecture et la compréhension des prévisions météorologiques et des bulletins d'avalanches.

Attitudes, valeurs, motivation

- font preuve de flexibilité dans la planification de l'offre de sports de neige.

Métacognition

- analysent les diverses possibilités et en déduisent des mesures appropriées.

méthode ainsi que la tactique à employer pour aborder l'offre de sports de neige adaptée à leurs hôtes, et la réalisent en toute sécurité. Ils.Elles déterminent ce à quoi ils.elles doivent faire particulièrement attention et quelles informations sont à prendre en compte concernant l'état et la forme physique des hôtes.

A.4 Préparer l'équipement et le matériel didactique pour l'offre de sports de neige

Les professeur.e.s de sports de neige choisissent l'équipement adapté et correct pour l'offre de sports de neige et le préparent. Au besoin, ils.elles effectuent des contrôles sur leur propre équipement avant son utilisation. De plus, lors de la préparation de l'équipement, ils.elles tiennent compte, le cas échéant, de diverses offres de sports de neige sur différents engins et s'assurent qu'ils.elles sont équipé.e.s pour tous les mandats du lendemain.

Avant le début de l'offre de sports de neige, les professeur.e.s de sports de neige mettent en place le terrain prévu tel que le terrain pour débutants ou les parcours tracés (parcours) et préparent le matériel didactique nécessaire. Au besoin, ils.elles viennent chercher le matériel requis dans le dépôt de matériel. Ce faisant, ils.elles tiennent compte des instructions de l'école de sports de neige concernant l'utilisation du matériel didactique, se concertent si nécessaire au sujet de son utilisation avec d'autres professeur.e.s de sports de neige ou avec le ou la chef.fe du terrain ou alors le réservent à l'avance par le biais des canaux spécifiques de l'école.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- préparent leur équipement ainsi que le matériel didactique pour la prochaine offre de sports de neige.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances approfondies de leur propre équipement ainsi que de ses fonctions.
- disposent de connaissances d'application dans la préparation du matériel/de l'engin.
- disposent de connaissances approfondies de l'infrastructure ainsi que du matériel didactique et de ses fonctions.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à utiliser avec soin l'infrastructure et le matériel didactique.
- veillent à une bonne concertation avec les autres professeur.e.s de sports de neige ainsi que d'autres utilisateurs.trices de l'infrastructure et du matériel didactique.

Métacognition

- réfléchissent à leur gestion de l'infrastructure et du matériel didactique et en déduisent des mesures appropriées.
- réfléchissent à l'état de leur équipement et en déduisent des mesures appropriées le cas échéant.

6.2.2 Domaine de compétence opérationnelle B : Mettre en œuvre l'offre de sports de neige

Les professeur.e.s de sports de neige réalisent l'offre de sports de neige du début à la fin. Ils.Elles accueillent leurs hôtes et les informent sur l'offre de sports de neige. Ils.Elles vérifient que les indications des hôtes relatives à leurs aptitudes dans les disciplines et leurs niveaux de performance correspondent à leurs capacités réelles. Ils.Elles parviennent à faire accepter l'offre de sports de neige par leurs hôtes – aussi bien des personnes seules que des groupes – et les aident à atteindre les objectifs d'aptitudes dans les disciplines et le niveau de performance visés en donnant des instructions et des tâches concrètes. Ce faisant, ils.elles vérifient constamment la réalisation de leurs hôtes et leur font des propositions concrètes d'amélioration ou leur démontrent les formes de mouvement. Par ailleurs, les professeur.e.s de sports de neige conseillent dans la mesure du possible aussi en cas de questions supplémentaires spécifiques aux sports de neige qui vont au-delà de l'offre de sports de neige en elle-même. Ils.Elles terminent l'offre de sports de neige au lieu convenu et, si nécessaire, informent les hôtes des objectifs atteints et de la suite de la démarche. Dans le cadre de leur travail, les professeur.e.s de sports de neige veillent à adopter à tout moment un comportement professionnel ; ils.elles sont conscient.e.s de leurs droits et devoirs et les respectent. Dans des situations d'urgence, ils.elles prennent les mesures nécessaires en prodiguant les premiers secours sur place.

Situation de travail

Critères de performance

B.1 Démarrer l'offre de sports de neige

Les professeur.e.s de sports de neige accueillent leurs hôtes au lieu de rendez-vous convenu et se renseignent sur leur motivation et leur condition physique. Ils.Elles établissent un rapport de confiance avec leurs hôtes. Ils.Elles vérifient le reçu de l'école de sports de neige et l'abonnement des remontées mécaniques ainsi que l'équipement, notamment si les activités sont prévues en dehors des pistes balisées. Lors de la vérification, s'/si ils.elles constatent que quelque chose manque ou n'est pas opérationnel ou que les hôtes ne sont pas dans le bon cours, ils.elles prennent des mesures en conséquence. Après l'accueil, les professeur.e.s de sports de neige contrôlent leur planification et la comparent avec la situation réelle. Au besoin, ils,elles adaptent la planification ou recourent à une alternative.

Les professeur.e.s de sports de neige répondent aux besoins et attentes des hôtes concernant l'offre de sports de neige et définissent en commun un objectif si nécessaire.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- démarrent l'offre de sports de neige à l'heure, avec empathie, de manière ciblée et en toute confiance.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances approfondies de l'équipement nécessaire.
- disposent de connaissances d'application dans la formulation d'objectifs pour l'offre de sports de neige.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication servant à l'établissement d'une relation.
- disposent de connaissances d'application d'outils numériques.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à adopter un comportement aimable et professionnel.
- veillent à commencer à l'heure.

Métacognition

- réfléchissent à leur démarche lors du démarrage de l'offre de sports de neige et en déduisent des mesures appropriées.

B.2 Déterminer les aptitudes dans les disciplines et le niveau de performance des hôtes

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

Les professeur.e.s de sports de neige déterminent les aptitudes dans les disciplines et le niveau de performance réel de leurs hôtes.

Dans l'enseignement de groupe, ils.elles effectuent la répartition des groupes en collaboration avec les autres professeur.e.s de sports de neige. Ils.Elles observent les hôtes et leur attribuent un groupe en fonction de leur niveau. Ils.Elles tiennent compte aussi bien des aptitudes dans les disciplines et des dispositions physiques ainsi que de l'âge (niveaux de développement) de même que des connaissances linguistiques et des souhaits des hôtes et font en sorte d'avoir une taille de groupe équilibrée.

Dans l'enseignement privé, les professeur.e.s de sports de neige déterminent les aptitudes dans les disciplines et le niveau de performance réels, notamment pour les nouveaux hôtes, et les comparent avec leur planification. Au besoin, ils.elles adaptent le programme ou le terrain sur la base du bilan effectué.

B.3 Réaliser l'offre de sports de neige

Les professeur.e.s de sports de neige réalisent l'offre de sports de neige selon leur planification, leur gestion du temps et en tenant compte de la sécurité de toutes les personnes participantes. Ils.Elles évaluent en permanence la situation en cours comme la météo, le terrain, l'état physique et psychique et les besoins des hôtes ainsi que la méthode utilisée. S'/Si ils.elles constatent qu'un ou plusieurs de ces facteurs sont insuffisants pour la réalisation de l'offre de sports de neige, ils.elles prennent des mesures en conséquence. Ils.Elles remarquent les différences de performance à l'intérieur des groupes et contrôlent les changements de groupes en concertation avec d'autres professeur.e.s de sports de neige et, au besoin, avec les hôtes.

Les professeur.e.s de sports de neige impliquent leurs hôtes dans l'évaluation de la situation en cours et leur transmettent des connaissances relatives à la sécurité. Ce faisant, ils.elles renforcent l'autonomie des hôtes et leur donnent la possibilité d'évaluer leur propre sécurité.

- déterminent au début de l'offre de sports de neige les aptitudes dans les disciplines et le niveau de performance réels de leurs hôtes aussi bien dans l'enseignement de groupe que privé.
- tiennent compte aussi bien des aptitudes dans les disciplines que des souhaits des hôtes, de l'âge ou de la langue lors de la répartition des groupes dans l'enseignement de groupe.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances approfondies des programmes d'enseignement ainsi que des formes de mouvement du niveau requis.
- disposent de connaissances solides dans les techniques d'observation.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à de bonnes relations au sein de l'équipe.
- veillent à un déroulement efficient et agréable pour les hôtes.

Métacognition

- réfléchissent à la démarche pour la répartition des groupes et, le cas échéant, en déduisent des mesures appropriées.
- réfléchissent à la compatibilité du groupe dans l'enseignement de groupe.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- réalisent l'offre de sports de neige conformément à leur planification et leur gestion du temps en tenant compte des besoins et souhaits des hôtes ainsi que de la situation en cours.
- transmettent à leurs hôtes des connaissances relatives à la sécurité dans le cadre de l'offre de sports de neige.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances approfondies du domaine de sports d'hiver.
- disposent de connaissances approfondies du programme d'enseignement.
- disposent de très bonnes aptitudes techniques sur un engin de sports de neige (p. ex. ski, snowboard, ski de fond et télémark).
- disposent de bonnes aptitudes techniques dans d'autres disciplines de sports de neige (p. ex. autres engins, freestyle, freeride).
- disposent de connaissances d'application dans diverses méthodes didactiques.
- disposent de connaissances fondamentales des niveaux de développement.
- disposent de connaissances d'application des différents types d'apprentissage.

Indépendamment des hôtes et de l'objectif ou de l'activité de l'offre de sports de neige, les professeur.e.s de sports de neige assument des rôles divers et choisissent différentes approches méthodologiques et du matériel didactique pour atteindre les objectifs. Pendant l'offre de sports de neige, ils.elles abordent avec leur choix méthodologique différents types d'apprentissage ou font participer les hôtes à la prise de décision. De cette manière, ils.elles intègrent leurs hôtes et créent de beaux souvenirs dans la neige. Ils.Elles donnent des retours à leurs hôtes et en déduisent de nouveaux exercices afin de permettre le progrès des hôtes.

B.4 Donner et diriger des tâches techniques spécifiques

Les professeur.e.s de sports de neige présentent des tâches techniques spécifiques et montrent au besoin les formes de mouvement. Ils.Elles maîtrisent la technique sur leur engin de sports de neige (p. ex. ski, snowboard, ski de fond) ou sur leurs engins de sports de neige et les utilisent dans les différentes formes de mouvement. Ils.Elles se déplacent à l'aide de leurs engins sur différents terrains, par exemple dans la neige profonde hors de la piste ou dans le snowpark où ils.elles utilisent aussi leur technique et l'améliorent.

Les professeur.e.s de sports de neige expliquent en fonction du groupe d'hôtes et de l'intérêt exprimé les aspects biomécaniques et physiques et les démontrent à l'aide d'exercices ou donnent à leurs hôtes la possibilité de les découvrir par le biais d'exercices.

B.5 Observer et conseiller les hôtes

Les professeur.e.s de sports de neige observent leurs hôtes et leur donnent des retours. Ils.Elles utilisent leurs connaissances de leurs

- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication.

Attitudes, valeurs, motivation

- se montrent ouverts aux besoins et souhaits de leurs hôtes.
- s'engagent en faveur d'une expérience dans la neige positive pour leurs hôtes.
- montrent leur enthousiasme pour les sports de neige.

Métacognition

- analysent en permanence la situation en cours et adaptent l'offre de sports de neige avec flexibilité.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- démontrent différentes formes de mouvement sur leur engin (p. ex. ski, snowboard, ski de fond).
- proposent à leurs hôtes des tâches techniques spécifiques en donnant des instructions compréhensibles et motivantes.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances approfondies de l'engin ainsi que de ses fonctions.
- disposent de très bonnes aptitudes techniques sur un engin de sports de neige (p. ex. ski, snowboard, ski de fond et télémark).
- disposent de bonnes aptitudes techniques dans d'autres disciplines de sports de neige (p. ex. autres engins, freestyle, freeride).
- disposent d'un savoir technique approfondi en lien avec différentes formes de mouvement.
- disposent d'un savoir approfondi des aspects biomécaniques et physiques.
- disposent de connaissances d'application des outils.

Attitudes, valeurs, motivation

- se montrent ouverts à l'apprentissage de nouvelles formes de mouvement.

Métacognition

- analysent leurs aptitudes techniques et en déduisent les mesures appropriées pour leur amélioration.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

engins et de leur équipement et démontrent leurs fonctions et relations.

Si les professeur.e.s de sports de neige atteignent leurs limites, ils.elles changent de rôle. D'une part, ils.elles deviennent eux/elles-mêmes des apprenant.e.s qui découvrent de nouvelles techniques, des formes de mouvement, des sauts ou des engins. D'autre part, ils.elles conseillent, coachent et accompagnent leurs hôtes, sans démontrer la forme finale, en leur montrant des exercices préparatoires ou des vidéos et en leur expliquant la forme finale.

Les professeur.e.s de sports de neige observent leurs hôtes dans la réalisation des exercices, analysent la mise en œuvre et, au besoin, développent des variations ou de nouveaux exercices. Ils.Elles démontrent aussi bien la progression dans l'apprentissage que le potentiel d'amélioration.

B.6 Conseiller les hôtes dans des questions spécifiques aux sports de neige

En particulier pour les hôtes revenant régulièrement, mais aussi pour la réalisation d'une offre de sports de neige unique, les professeur.e.s de sports de neige conseillent et soutiennent leurs hôtes si possible aussi dans les domaines thématiques physiques et psychiques. En cas de besoin, ils.elles renvoient les hôtes à des spécialistes approprié.e.s ou à de la littérature spécialisée dans le domaine ou à des outils. Ils.Elles démontrent à leurs hôtes par exemple des exercices spécifiques pour la préparation de la saison d'hiver ou l'importance d'un bon repos.

De plus, ils.elles conseillent leurs hôtes aussi concernant le matériel et les assistent le cas échéant lors de tests de matériel.

Les professeur.e.s de sports de neige sont conscient.e.s des limites de leur savoir et, au besoin, renvoient les hôtes à des spécialistes approprié.e.s selon les possibilités.

B.7 Terminer et assurer le suivi de l'offre de sports de neige

- accompagnent leurs hôtes dans l'apprentissage de nouvelles formes de mouvement.
- donnent des retours ciblés et motivants à leurs hôtes.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances approfondies de la technique de l'engin de sports de neige en question.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques d'observation.
- disposent de connaissances d'application dans diverses méthodes didactiques.

Attitudes, valeurs, motivation

- ont conscience des limites de leurs propres compétences dans la transmission des connaissances de la discipline.

Métacognition

- analysent les erreurs dans les formes de mouvement, établissent des priorités et, au besoin, développent d'autres exercices appropriés.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- aident leurs hôtes (revenant régulièrement) dans le domaine de la forme physique et psychique.
- conseillent leurs hôtes dans les questions relatives au matériel.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances fondamentales dans le domaine de la condition physique et de l'état psychique.
- disposent de connaissances approfondies dans le domaine du matériel spécifique aux sports de neige.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à ne pas dépasser les limites de leurs propres compétences dans le conseil de leurs hôtes.

Métacognition

- réfléchissent à leur propre prestation de conseil et prennent des mesures en conséquence.

Les professeur.e.s de sports de neige...

A l'issue de l'offre de sports de neige, les professeur.e.s de sports de neige accompagnent leurs hôtes au lieu de rendez-vous convenu et concluent avec eux l'offre de sports de neige. Ils.Elles discutent avec eux/elles des objectifs atteints, leur montrent les possibilités de se perfectionner et créent des arguments de vente supplémentaires. Ils.Elles demandent des retours à leurs hôtes et, si possible, en cas de besoin ou d'intérêt, conviennent avec eux/elles ou pour des hôtes mineurs avec leurs représentants légaux d'un rendez-vous de suivi et discutent de la suite de la démarche.

Ensuite, ils.elles rangent au besoin le matériel didactique ou le rapportent à sa place assignée. En même temps, ils.elles réfléchissent à la préparation et à la réalisation de l'offre de sports de neige et, sur la base des retours des hôtes, ils.elles tirent des conclusions pour d'autres offres de sports de neige. Ils.Elles échangent avec d'autres professeur.e.s de sports de neige aussi bien sur les faits positifs que négatifs au cours de l'offre de sports de neige ou réfléchissent sur la réalisation avec les supérieurs, par exemple la direction de l'école de sports de neige ou la direction technique.

Les professeur.e.s de sports de neige continuent aussi de réfléchir à l'offre existante en tant que telle. S'/'Si ils.elles constatent un potentiel d'amélioration de l'offre, ils.elles discutent de leurs observations avec la personne responsable, par exemple la direction technique, la direction de l'école de sports de neige ou les remontées mécaniques. Ils.Elles soutiennent ensuite l'école de sports de neige pour l'amélioration des offres.

B.8 Adopter un comportement professionnel en tant que professeur.e de sports de neige

Pour leur action, les professeur.e.s de sports de neige se basent sur la conception directrice de leur école de sports de neige ainsi que sur la charte d'éthique de Swiss Olympic. Ils.Elles agissent toujours de façon exemplaire, respectent les directives de l'école de sports de neige concernant le port de l'uniforme et l'équipement de sécurité (p. ex. casque) et se comportent d'une façon appropriée aux circonstances. Ils.Elles veillent à leur apparence et entretiennent des relations respectueuses aussi bien avec l'équipe qu'avec leurs hôtes et des tiers. Ils.Elles répondent aux questions de tiers et apportent leur soutien à toute personne ayant besoin d'aide. Si la situation exige une action de leur part, les professeur.e.s de sports de neige interviennent aussi de façon préventive afin d'éviter les accidents et de garantir la sécurité de tou.te.s les participant.e.s. Les professeur.e.s de sports de

Potentiel de réalisation

- concluent l'offre de sports de neige avec leurs hôtes.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application dans le domaine du conseil sur les offres de l'école de sports de neige.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication qui permettent une conclusion réussie de l'offre de sports de neige.
- disposent de connaissances d'application dans les méthodes de vérification de l'atteinte des objectifs.

Attitudes, valeurs, motivation

- se montrent ouvert.e.s à des critiques constructives.

Métacognition

- analysent les critiques formulées et en déduisent des mesures d'amélioration appropriées.
- réfléchissent à la préparation et à la réalisation de l'offre de sports de neige et en déduisent des mesures appropriées.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- adoptent un comportement exemplaire, professionnel et respectueux.
- mettent en œuvre les directives de l'école de sports de neige concernant le port de l'uniforme et l'équipement de sécurité (p. ex. casque).

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances fondamentales de la charte d'éthique de Swiss Olympic.
- disposent de connaissances d'application dans la mise en œuvre de la conception directrice ainsi que des directives concernant le port de l'uniforme et de l'équipement de sécurité de l'école de sports de neige.

Attitudes, valeurs, motivation

neige prennent des initiatives et sont responsables de leurs tâches et de leurs hôtes. Ils.Elles signalent les problèmes éventuels ou les potentiels d'amélioration et travaillent sur des solutions.

Les professeur.e.s de sports de neige soumettent régulièrement à un regard critique leur propre compétence et leur compréhension de leur rôle, confrontent les attentes explicites et implicites de leur interlocuteur.trice en lien avec son rôle et adaptent leur comportement le cas échéant.

B.9 Exercer les droits et les devoirs

Les professeur.e.s de sports de neige exercent leurs droits et devoirs vis-à-vis de leurs hôtes ainsi que leur école de sports de neige durant la réalisation de l'offre de sports de neige. Ils.Elles remplissent leur devoir de diligence envers leurs hôtes et se déplacent avec eux/elles dans le domaine prévu. Ils.Elles tiennent compte des règles de conduite de la FIS (Fédération internationale de ski et de snowboard) ainsi que de la SKUS (Commission Suisse pour la prévention des accidents sur les infrastructures pour sports de neige) et s'assurent qu'elles sont respectées également par leurs hôtes.

Les professeur.e.s de sports de neige quittent les pistes balisées avec leurs hôtes seulement s'ils.elles disposent de l'autorisation nécessaire conformément à l'ordonnance sur les activités à risque (ORisque) de la loi fédérale sur les activités à risque (LRisque).

B.10 Dispenser les premiers secours

Les professeur.e.s de sports de neige dispensent les premiers secours en cas d'accident, aussi bien pour leurs hôtes que pour des tiers. Ils.Elles sécurisent le lieu de l'accident, dispensent les premiers secours ou appliquent au besoin des mesures immédiates pour sauver des vies et alertent le service de pistes et de sauvetage ou les équipes de sauvetage. Au besoin, ils.elles informent les proches ou l'école de sports de neige et s'occupent aussi bien des victimes d'accident que de leurs hôtes (qui attendent).

- ont conscience de leur rôle d'exemple, précisément aussi en ce qui concerne le port de l'uniforme.

Métacognition

- réfléchissent régulièrement à leur propre compétence et à leur compréhension de leur rôle en lien avec la situation donnée et en déduisent des mesures appropriées.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- exercent leurs droits et devoirs au cours de la réalisation de l'offre de sports de neige.
- observent leur devoir de diligence envers leurs hôtes.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances fondamentales des prestations d'assurance.
- disposent de connaissances d'application des règles de conduite de la FIS et de la SKUS.
- disposent de connaissances d'application de l'ordonnance sur les activités à risque (ORisque).
- disposent de connaissances d'application du droit cantonal en lien avec la réalisation d'activités sur les pistes et comportant des risques.

Attitudes, valeurs, motivation

- ont conscience de leur rôle d'exemple.

Métacognition

- font régulièrement le bilan du niveau de leurs connaissances concernant leurs droits et devoirs et en déduisent des mesures appropriées.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- dispensent les premiers secours en cas d'accident.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application des premiers secours ainsi que des mesures immédiates pour sauver des vies.
- disposent de connaissances approfondies du domaine de sports d'hiver.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication pouvant être utilisées en cas d'urgence.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à adopter un comportement empathique, aussi bien avec les personnes impliquées dans l'accident qu'avec ses propres hôtes ou des tiers.
- sont conscient.e.s du devoir de réserve dans les situations d'accident.

Métacognition

- analysent la situation d'accident dans sa globalité et en toute conscience des risques et prennent rapidement les mesures nécessaires.
- réfléchissent au déroulement de la situation d'accident ou du sauvetage dans sa globalité et en toute conscience des risques et, au besoin, en déduisent des mesures.

6.2.3 Domaine de compétence opérationnelle C : Organiser la communication et la conduite

Dans le cadre de leur travail, les professeur.e.s de sports de neige communiquent avec différents groupes cibles. Pour les hôtes et notamment pour les offres de groupes, ils.elles endossent un rôle de leader. Par le biais d'une communication ciblée, ils.elles s'assurent de rendre possible une coopération harmonieuse entre toutes les parties prenantes dans la région de sports de neige. Dans des situations difficiles, ils.elles cherchent à désamorcer les conflits et mènent si nécessaire des entretiens relatifs à un conflit.

Situation de travail

C.1 Guider les hôtes en toute sécurité

Les professeur.e.s de sports de neige guident leurs hôtes. Ils.Elles renforcent le sentiment d'appartenance au sein du groupe, encouragent le respect mutuel et leur permettent de passer de beaux moments.

Pour les jeunes ou les adultes, ils.elles définissent avec les hôtes les principes de comportement à respecter durant l'offre de sports de neige afin de garantir la sécurité de tou.te.s à tout moment. Si les hôtes dévient de ces principes à un moment donné, les professeur.e.s de sports de neige le leur signalent et prennent des mesures pour revenir à l'accord commun. Pour les groupes d'enfants, les professeur.e.s de sports de neige réfléchissent à la façon de mener le groupe pour garantir que tous les enfants sont en sécurité durant l'activité et pouvoir les remettre à la fin aux représentants légaux.

Les professeur.e.s de sports de neige font constamment le bilan, avec les hôtes ainsi qu'à la fin de l'offre au développement, de leurs connaissances et aptitudes dans le domaine des sports de neige.

C.2 Communiquer avec différentes parties prenantes

Les professeur.e.s de sports de neige communiquent avec différentes parties prenantes aussi bien dans une langue nationale que dans une langue étrangère.

Ils.Elles emploient un langage adapté aux hôtes. Ils.Elles adoptent une attitude exempte de préjugés. Outre les hôtes, ils.elles parlent aussi avec leur entourage, par exemple leur partenaire ou, pour les hôtes mineurs, leurs représentants légaux et les impliquent dans la création d'une relation avec les hôtes. Ils.elles répondent aux besoins et souhaits des hôtes et à leurs questions.

Critères de performance

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- guident leurs hôtes à travers l'offre de sports de neige en sachant s'imposer, en toute sécurité et avec flexibilité.
- encouragent le respect mutuel au sein du groupe.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication adaptées au destinataire.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques d'observation.
- disposent de connaissances d'application dans la création d'une dynamique de groupe.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à un comportement empathique avec leurs hôtes.
- veillent à adopter un comportement intègre.

Métacognition

- réfléchissent au développement des hôtes et en déduisent des mesures appropriées pour continuer à s'améliorer.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- communiquent de façon respectueuse, polie et adaptée au groupe cible avec les différentes parties prenantes.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application dans le domaine de l'analyse des besoins.
- disposent de connaissances d'application dans une langue étrangère.

Attitudes, valeurs, motivation

Les professeur.e.s de sports de neige communiquent avec le personnel des remontées mécaniques et d'autres prestataires de la destination touristique et entretiennent des relations de coopération. Ils.Elles entretiennent en outre le contact avec les exploitant.e.s de restaurants dans le domaine de sports d'hiver ou dans la vallée et utilisent ce réseau quand ils sont en déplacement avec des hôtes dans le domaine de sports d'hiver ou prennent contact avec eux.elles à l'avance pour convenir des arrangements nécessaires.

C.3 Communiquer dans des situations complexes

Les professeur.e.s de sports de neige communiquent dans des situations délicates. Ils.Elles traitent des situations potentielles délicates qui peuvent se présenter avant, pendant ou après l'offre de sports de neige et définissent des actions possibles. Ils.Elles informent les hôtes des changements possibles de la situation météorologique ainsi que des défis et modifications des contenus du cours qui peuvent en découler.

Dans les situations délicates pouvant survenir aussi bien à l'interne dans l'école de sports de neige qu'avec des hôtes, les professeur.e.s de sports de neige adaptent le volume sonore et le lexique en fonction des circonstances. Pour de plus longues explications et des détails dans le cadre du cours, ils.elles conduisent les hôtes dans un endroit protégé des intempéries. Dans des situations sensibles sur le plan de la sécurité, ils.elles expliquent aux hôtes ainsi qu'aux tiers les aspects relatifs à la sécurité dans les activités de sports de neige. Dans des situations d'urgence, les professeur.e.s de sports de neige décident des mesures, les exécutent et informent les équipes de sauvetage si cela est indiqué.

Les professeur.e.s de sports de neige réfléchissent aux situations délicates, les abordent au besoin avec des collègues ou la direction de l'école de sports de neige et en retirent des enseignements.

C.4 Mener des entretiens relatifs à un conflit

Les professeur.e.s de sports de neige identifient suffisamment tôt les situations de conflit potentielles et prennent des mesures en conséquence.

Dans les situations de conflit, les professeur.e.s de sports de neige mènent des entretiens avec les personnes impliquées et leur expliquent la situation. Ils.Elles écoutent leur interlocuteur, lui parlent et utilisent des techniques de communication pour résoudre les situations

- veillent à un comportement exempt de préjugés avec leurs hôtes, le personnel et des tiers.
- se montrent serviables, coopératifs et orientés vers les services avec leurs hôtes, le personnel et des tiers.

Métacognition

- analysent le comportement des hôtes et en déduisent des mesures appropriées.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- communiquent dans des situations délicates avec leurs hôtes ou des tiers avec calme, efficacité et une orientation vers les solutions.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances fondamentales dans la gestion des crises.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à l'inclusion et aux différences interculturelles avant, pendant et après l'offre de sports de neige.
- saisissent et analysent le comportement et les besoins de leurs hôtes et en déduisent des mesures appropriées.

Métacognition

- réfléchissent à leur comportement (de communication) dans des situations délicates et en déduisent des mesures d'optimisation correspondantes.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- écoutent activement dans des situations délicates.
- communiquent avec une orientation vers les solutions et du respect dans les situations de conflit.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application dans les techniques de conduite d'entretiens (p. ex. écoute active).

de conflit. Quand la situation l'exige, les professeur.e.s de sports de neige prennent des mesures ou se concertent avec la direction de l'école de sports de neige.

C.5 Collaborer au sein d'une équipe

Pour les cours collectifs ou avec des groupes d'hôtes de plus grande taille (p. ex. famille), les professeur.e.s de sports de neige travaillent en équipe. Pour ce faire, ils.elles définissent ensemble des valeurs communes et décident de la répartition des tâches ainsi que des formes de la collaboration. Ils.Elles déterminent la forme de communication dans l'équipe.

Les professeur.e.s de sports de neige coordonnent leur travail sur et à côté de la piste de ski ou de ski de fond comme défini dans le cadre de la préparation. Ils.Elles se soutiennent mutuellement et acceptent les changements. Les professeur.e.s de sports de neige apprennent aussi bien les uns des autres qu'ensemble et acceptent leurs erreurs comme faisant partie des processus d'apprentissage et de développement.

Les professeur.e.s de sports de neige réfléchissent à leur collaboration au sein de l'équipe et en tant qu'équipe.

C.6 Etablir une relation avec les hôtes

Les professeur.e.s de sports de neige établissent des relations avec leurs hôtes. Ils.Elles s'informent auprès de l'école de sports de neige sur les attentes spécifiques relatives à l'établissement de relations avec les hôtes et sur la façon d'administrer les demandes de cours directes des hôtes aux professeur.e.s de sports de neige. Ils.Elles

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à adopter un comportement crédible et intègre.

Métacognition

- analysent les situations de conflit potentielles suffisamment tôt et en déduisent des mesures préventives appropriées.
- analysent en permanence la réaction de l'interlocuteur au cours des entretiens relatifs à un conflit et en déduisent au besoin des mesures appropriées.
- sont conscient.e.s des limites de leurs possibilités dans les situations délicates et cherchent au besoin du soutien, p. ex. auprès des responsables d'équipe ou des supérieurs.
- réfléchissent à leur comportement dans les entretiens relatifs à un conflit ainsi qu'au déroulement et en déduisent des mesures appropriées pour améliorer la conduite d'entretiens.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- travaillent pour les cours collectifs ou les groupes d'hôtes de plus grande taille de façon constructive et ciblée avec d'autres professeur.e.s de sports de neige de l'équipe.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication.
- disposent de connaissances d'application dans le travail d'équipe.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à une communication directe et ouverte au sein de l'équipe ainsi qu'à une collaboration constructive et à une culture de l'erreur.

Métacognition

- réfléchissent à la collaboration au sein de l'équipe et en déduisent des mesures appropriées pour l'améliorer.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- entretiennent la relation avec leurs hôtes dans un cadre professionnel.

Connaissances, compréhension

définissent leurs propres valeurs et développent sur le long terme diverses formes d'établissement d'une relation avec les hôtes.

Les professeur.e.s de sports de neige créent un lien avec les hôtes tout en maintenant une distance professionnelle. Ils.Elles utilisent différentes aides et outils pour entretenir une relation avec les hôtes sur le long terme. A cet égard, ils.elles tiennent compte des besoins et exigences des hôtes, des attentes de la part de l'école de sports de neige et de leurs propres valeurs. En cas de demandes directes d'hôtes, ils.elles observent les consignes de l'école de sports de neige et les font suivre ou les administrent de façon autonome.

Les professeur.e.s de sports de neige vérifient régulièrement l'établissement de relations avec les hôtes.

- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication.
- disposent de connaissances d'application des différentes offres de l'école de sports de neige pour les hôtes.

Attitudes, valeurs, motivation

- veillent à un comportement empathique avec leurs hôtes.
- sont conscients de leurs propres limites concernant la relation avec les hôtes.

Métacognition

- réfléchissent à leurs propres limites en lien avec la distance professionnelle et en déduisent au besoin des mesures appropriées concernant leur respect.

6.2.4 Domaine de compétence opérationnelle D : Encourager les développements dans le domaine touristique

Les professeur.e.s de sports de neige se considèrent comme étant des représentant.e.s de leur destination touristique et assument différentes tâches dans ce cadre. Ils.Elles soutiennent les prestataires (école de sports de neige, destination touristique ou tiers) d'offres touristiques dans la mise en œuvre d'offres touristiques. Par ailleurs, ils.elles participent à des activités de vente et de marketing de leur école de sports de neige ou de leur destination touristique en informant leurs hôtes sur les offres touristiques et en les rendant attentifs à ces offres par le biais des médias sociaux. De plus, ils.elles s'impliquent quand il s'agit d'élaborer de nouvelles offres pour l'école de sports de neige ou de leur destination touristique et les mettent en œuvre conformément aux directives.

Situation de travail

D.1 Contribuer à des offres touristiques

Les professeur.e.s de sports de neige assument des tâches diverses dans le cadre d'offres touristiques qui sont proposées par l'école de sports de neige, la destination touristique ou des tiers. Ils.Elles aident lors d'événements d'entreprises (p. ex. randonnées en raquettes, construction d'igloo ou soirée fondue), encadrent des journées-découvertes sur différents engins ou font découvrir le domaine de sports d'hiver aux hôtes dans le cadre d'une offre spéciale. De plus, ils.elles apportent leur aide lors de courses de ski (pour enfants) ou programmes d'animation pour enfants.

Les professeur.e.s de sports de neige se tiennent à disposition pour les programmes d'animation proposés par l'école de sports de neige. Ils.Elles amènent au besoin leurs idées concernant le programme et assument les tâches qui leur sont confiées, que ce soit sur ou en dehors de la piste. Ils.Elles prennent la responsabilité des domaines qui leur sont confiés.

Les professeur.e.s de sports de neige assument ces tâches supplémentaires dans le cadre de leur travail et représentent toujours aussi bien l'école de sports de neige que la destination touristique dans son ensemble.

D.2 Mettre en œuvre des activités de vente

Les professeur.e.s de sports de neige mettent en œuvre des activités de vente. Ils.Elles questionnent les hôtes à la fin de l'offre de sports de neige sur leurs plans futurs et leur proposent d'approfondir les progrès déjà réalisés et vendent ainsi d'autres offres. Ils.Elles montrent des possibilités de se perfectionner et créent ainsi des arguments de vente supplémentaires. Ils.Elles répondent à des questions aussi bien dans le domaine des sports d'hiver qu'en dehors et renvoient les hôtes potentiels aux écoles de sports de neige pour des informations supplémentaires. Ils.Elles transmettent aux hôtes les offres de l'école de

Critères de performance

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- participent à différentes offres touristiques de l'école de sports de neige ou de la destination touristique.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application des différentes offres de la destination touristique pour les hôtes.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication.
- disposent de connaissances d'application dans les techniques d'organisation.

Attitudes, valeurs, motivation

- sont conscient.e.s de leur rôle en tant que représentant.e aussi bien de l'école de sports de neige que de la destination touristique et le jouent avec authenticité et en étant orienté.e.s vers la prestation.

Métacognition

- réfléchissent à leur engagement en faveur de l'école de sports de neige ou de la destination touristique et en déduisent des mesures appropriées.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- montrent à leurs hôtes d'autres offres dans le cadre d'une offre de sports de neige et créent des arguments de vente.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application dans le domaine du lien avec les hôtes.

sports de neige et de la destination touristique, par exemple dans le domaine de la culture et de la gastronomie et jouent le rôle d'ambasadrices et d'ambassadeurs. Les professeur.e.s de sports de neige gardent le contact avec les hôtes déjà existants.

D.3 Mettre en œuvre des activités de marketing

Les professeur.e.s de sports de neige participent aux reportages de l'école de sports de neige ou de la destination touristique, par exemple sur les médias sociaux, repostent leurs reportages ou publient eux/elles-mêmes, et selon accord, des photos, reportages et vidéos mettant en avant aussi bien les professeur.e.s de sports de neige que les offres de sports de neige. Ce faisant, ils.elles tiennent compte des directives relatives à la protection des données en vigueur et demandent au besoin l'accord des participant.e.s et ou de leurs représentants légaux.

Les professeur.e.s de sports de neige se tiennent à disposition, au besoin et en accord avec l'école de sports de neige, des représentants des médias tels que journalistes ou équipes de télévision afin de fournir des renseignements sur les sports de neige en général ou sur des thèmes spécifiques liés au travail de professeur.e.s de sports de neige.

D.4 Soutenir des offres innovantes

Les professeur.e.s de sports de neige soutiennent les offres innovantes de l'école de sports de neige ou de la destination touristique. Ils.Elles s'informent sur les nouvelles offres de l'école de sports de neige, suivent des formations (internes ou externes) et réalisent les offres avec leurs hôtes ou informent les hôtes sur les offres. Les offres peuvent comporter aussi bien l'utilisation de produits nouveaux ou innovants dans l'offre de sports de neige que signifier l'introduction de nouvelles activités ou formes de groupes.

- disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication.

Attitudes, valeurs, motivation

- jouent le rôle de motivateur.trice auprès des hôtes et des tiers dans le but d'enthousiasmer les hôtes pour les sports de neige.

Métacognition

- réfléchissent à leur démarche et au succès dans la mise en œuvre d'activités de vente et déduisent au besoin des mesures appropriées en concertation avec l'école de sports de neige.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- mettent en œuvre les activités de marketing de l'école de sports de neige.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances d'application de canaux de communication.
- disposent de connaissances fondamentales des directives relatives à la protection des données en vigueur.
- disposent de connaissances fondamentales dans le domaine des stratégies et méthodes de marketing.

Attitudes, valeurs, motivation

- jouent le rôle de motivateur.trice auprès des hôtes dans le but de les enthousiasmer pour les sports de neige et les offres de leur destination touristique.

Métacognition

- réfléchissent à l'utilisation de différentes méthodes de marketing et en déduisent au besoin des mesures appropriées en concertation avec l'école de sports de neige afin d'améliorer leur efficacité.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- mettent en œuvre des offres innovantes de l'école de sports de neige ou de la destination touristique conformément aux directives.
- apportent leurs propres idées pour des nouvelles offres ou produits ou propositions d'amélioration à l'organisme compétent.

Les professeur.e.s de sports de neige proposent leurs propres idées pour des offres innovantes à l'école de sports de neige par le biais du canal indiqué, par exemple directement à la direction de l'école de sports de neige ou lors d'événements communs avec l'ensemble de l'école de sports de neige.

Si les professeur.e.s de sports de neige constatent un potentiel d'amélioration des offres existantes, ils.elles discutent de leurs observations avec la personne responsable, par exemple la direction technique, la direction de l'école de sports de neige ou les remontées mécaniques. Ils.Elles soutiennent ensuite l'école de sports de neige pour l'amélioration des offres et de l'infrastructure.

D.5 Sensibiliser à des développements dans le domaine de la nature et de l'environnement

Les professeur.e.s de sports de neige tiennent compte, avant, pendant et après l'offre de sports de neige, de la nature locale, de l'environnement et de la culture et mettent en pratique la protection de la nature et de l'environnement. Ils.Elles sensibilisent leurs hôtes à l'environnement proche : ils.elles donnent par exemple des explications sur les réserves naturelles et leur importance, notamment en dehors des pistes balisées, expliquent les phénomènes météorologiques (locaux) et leurs répercussions sur le domaine de sports d'hiver, leur montrent le paysage (p. ex. sommets ou vallées) ou sensibilisent les hôtes au sujet des déchets. Ils.Elles montrent aussi à leurs hôtes l'importance de l'enneigement artificiel pour le domaine de sports d'hiver et la destination touristique et sensibilisent à la gestion de l'eau.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances fondamentales des processus internes de l'école de sports de neige.

Attitudes, valeurs, motivation

- se montrent ouvert.e.s aux innovations et aux nouvelles offres.

Métacognition

- réfléchissent à leurs idées et en déduisent des offres appropriées.
- analysent les offres existantes et en déduisent des améliorations.

Les professeur.e.s de sports de neige...

Potentiel de réalisation

- tiennent compte de la nature locale, de l'environnement et de la culture.
- sensibilisent leurs hôtes à la nature locale, à l'environnement et à la culture.

Connaissances, compréhension

- disposent de connaissances approfondies du domaine de sports d'hiver.
- disposent de connaissances approfondies du lieu.
- disposent de connaissances fondamentales sur l'importance des réserves naturelles.
- disposent de connaissances fondamentales sur l'enneigement artificiel.

Attitudes, valeurs, motivation

- ont conscience de leur rôle d'exemple.

Métacognition

- réfléchissent régulièrement à leur comportement envers la nature et l'environnement et en déduisent au besoin des mesures appropriées.

7 Annexe 2 : Identification des modules

7.1 Module obligatoire 1 : Level 1	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> 17 ans révolus l'année du cours.
Engin de sports de neige	Le module obligatoire 1 « Level 1 » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, ski de fond ou télémark.
Contenu	<p>Le module obligatoire 1 « Level 1 » comprend les formes de mouvements débutants et avancés et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> base des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants et avancés). base des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants et avancés). compétences d'action C1-C2 (communication avec les hôtes, focalisation sur les enfants et les groupes).
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none"> disposent de très bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements pour les débutants. disposent de bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements pour les avancés. planifient une offre de sports de neige au niveau débutants en fonction des groupes cibles et du niveau. réalisent une offre de sports de neige au niveau débutants en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées. adaptent leur communication aux différentes parties prenantes.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 60 min) ; examen pratique de la mise en œuvre des formes de mouvements en fonction du niveau (au moins 3 formes de mouvements différentes) ; examen pratique de l'exécution d'une offre de sports de neige en fonction du niveau (env. 15 min).
Durée de référence	Pour le module obligatoire 1, une durée d'env. 5 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.2 Module obligatoire 2 : Level 2 Teaching and Technique 1

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">• 18 ans révolus l'année du cours ;• réussite du module « Level 1 » sur le même engin ou confirmation d'équivalence ;• certificat d'un cours de sauveteur obtenu auprès d'un prestataire de cours reconnu.
Engin de sports de neige	Le module obligatoire 2 « Level 2 Teaching and Technique 1 » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, télémark ou ski de fond.
Contenu	<p>Le module obligatoire 2 « Level 2 Teaching and Technique 1 » comprend les formes de mouvements débutants et avancés et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none">• base de la compétence d'action A1.• approfondissement des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants à avancés).• approfondissement des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants à avancés).• compétences d'action C1-C3 (communication avec les hôtes, focalisation sur la communication dans des situations délicates).
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none">• disposent de bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements pour les avancés.• planifient une offre de sports de neige aux niveaux débutants à avancés en fonction des groupes cibles et du niveau.• réalisent une offre de sports de neige aux niveaux débutants à avancés en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées.• adaptent leur communication aux différentes parties prenantes.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 30 min) ;• examen pratique de l'exécution d'une offre de sports de neige en fonction du niveau (env. 30 min).
Durée de référence	Pour le module obligatoire 2, une durée d'env. 6 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.3 Module obligatoire 3 : Level 2 Teaching and Technique 2	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • 18 ans révolus l'année du cours ; • réussite du module « Level 2 Teaching and Technique 1 » sur le même engin ou confirmation d'équivalence ;
Engin de sports de neige	Le module obligatoire 3 « Level 2 Teaching and Technique 2 » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, télémark ou ski de fond.
Contenu	<p>Le module obligatoire 3 « Level 2 Teaching and Technique 2 » comprend les formes de mouvements débutants et avancés et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • base de la compétence d'action A1. • approfondissement des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants à avancés). • approfondissement des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants à avancés). • compétences d'action C1-C3 (communication avec les hôtes, focalisation sur la communication dans des situations délicates).
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none"> • disposent de très bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements pour les avancés. • planifient une offre de sports de neige aux niveaux débutants à avancés en fonction des groupes cibles et du niveau. • réalisent une offre de sports de neige aux niveaux débutants à avancés en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées. • adaptent leur communication aux différentes parties prenantes.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 30 min) ; • examen pratique de la mise en œuvre des formes de mouvements en fonction du niveau (au moins 5 formes de mouvements différentes) ; • examen pratique de l'exécution d'une offre de sports de neige en fonction du niveau (env. 30 min) ; • Examen dans une langue étrangère
Durée de référence	Pour le module obligatoire 3, une durée d'env. 8 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.4 Module obligatoire 4 : First Aid niveau 1 IVR	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • aucun
Engin de sports de neige	Le module obligatoire 4 « First Aid niveau 1 IVR » est organisé indépendamment de l'engin.
Contenu	<p>Le module obligatoire 4 « First Aid niveau 1 IVR » couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétences d'action B10 (dispenser les premiers secours)
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none"> • dispensent les premiers secours en cas d'accident. • disposent de connaissances d'application des premiers secours ainsi que des mesures immédiates pour sauver des vies. • disposent de connaissances approfondies du domaine de sports d'hiver. • disposent de connaissances d'application dans les techniques de communication pouvant être utilisées en cas d'urgence. • veillent à adopter un comportement empathique, aussi bien avec les personnes impliquées dans l'accident qu'avec ses propres hôtes ou des tiers. • sont conscient.e.s du devoir de réserve dans les situations d'accident. • analysent la situation d'accident dans sa globalité et en toute conscience des risques et prennent rapidement les mesures nécessaires. • réfléchissent au déroulement de la situation d'accident ou du sauvetage dans sa globalité et en toute conscience des risques et, au besoin, en déduisent des mesures.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat First Aid niveau 1 IVR
Durée de référence	Pour le module obligatoire 4, une durée d'env. 14 heures est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.5 Module obligatoire 5 : Level 3 Teaching and Technique

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">réussite du module « Level 2 Teaching and Technique 2 » sur le même engin ou confirmation d'équivalence ;certificat First Aid niveau 1 IVR d'un prestataire de cours reconnu ;réussite du module Law and Obligation ;preuve de l'accomplissement de Practice 1 (40 jours).
Engin de sports de neige	Le module obligatoire 5 « Level 3 Teaching and Technique » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, télémark ou ski de fond.
Contenu	<p>Le module obligatoire 5 « Level 3 Teaching and Technique » comprend les formes de mouvements d'expert.e.s et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none">approfondissement de la compétence d'action A1approfondissement des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants à experts)spécialisation des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants à experts).compétences d'action C1-C4 (communication avec les hôtes, focalisation sur les entretiens relatifs à un conflit)
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none">disposent de très bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements d'experts.planifient une offre de sports de neige au niveau débutants à experts en fonction des groupes cibles et du niveau.réalisent une offre de sports de neige au niveau débutants à experts en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées.mènent des entretiens relatifs à un conflit orientés vers les solutions et respectueux avec différentes parties prenantes.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 60 min) ;analyse de séquences vidéo (env. 20 min) ;examen pratique de la mise en œuvre des formes de mouvements en fonction du niveau (au moins 8 formes de mouvements différentes) ;examen pratique de l'exécution d'une offre de sports de neige en fonction du niveau (env. 60 min).
Durée de référence	Pour le module obligatoire 5, une durée d'env. 14 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.6 Module obligatoire 6 : Backcountry Basic Instructor	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> réussite du module « Level 2 Teaching and Technique 2 » ou confirmation d'équivalence ; réussite du module « Law and Obligation » ; certificat First Aid niveau 1 IVR d'un prestataire de cours reconnu.
Engin de sports de neige	Le module obligatoire 6 « Backcountry Basic Instructor » peut être accompli sur les engins ski, snowboard ou télémark.
Contenu	<p>Le module obligatoire 6 « Backcountry Basic Instructor » comprend les formes de mouvements hors-piste et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> base des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation hors-piste). base des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation hors-piste). base des compétences d'action C1, C3 et C4 (communication avec les hôtes, focalisation sur les situations délicates (et relatives à la sécurité)).
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none"> disposent de très bonnes aptitudes techniques dans la discipline des sports de neige hors-piste. planifient une offre de sports de neige qui est réalisée hors des pistes balisées, en fonction des groupes cibles et du niveau. préparent le matériel spécifique utilisé hors des pistes balisées et l'utilisent correctement. connaissent les conditions-cadres juridiques pour la réalisation d'une offre de sports de neige hors pistes balisées. réalisent une offre de sports de neige qui se déroule hors des pistes balisées en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées. communiquent avec différentes parties prenantes avec calme, efficacité et une orientation vers les solutions en employant des techniques de communication appropriées dans des situations délicates.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 60 min) ; examen pratique sur la localisation de personnes ensevelies (recherche DVA) (env. 30 min). examen pratique sur la planification et la réalisation d'une variante dans le domaine des activités à risque ne nécessitant pas d'autorisation.
Durée de référence	Pour le module obligatoire 6, une durée d'env. 6 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.7 Module obligatoire 7 : Tourism Marketing

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">réussite du module « Level 1 » ou confirmation d'équivalence.
Contenu	<p>Le module obligatoire 7 « Tourism Marketing » couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none">C5 et C6 (collaboration au sein de l'équipe et relation avec les hôtes)D1-D4 (mise en œuvre des activités de vente et de marketing)
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none">coordonnent la collaboration avec d'autres professeur.e.s de sports de neige.entretiennent la relation avec leurs hôtes dans un cadre professionnel.participent à des offres touristiques de l'école de sports de neige ou de la destination touristique.créent des arguments de vente dans le cadre de leur offre de sports de neige et montrent à leurs hôtes d'autres offres de l'école de sports de neige.mettent en œuvre les activités de marketing de l'école de sports de neige.apportent leurs propres idées pour de nouvelles offres ou produits ou propositions d'amélioration à l'organisme compétent.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Epreuve orale ou écrite (env. 60 min)
Durée de référence	Pour le module obligatoire 7, une durée d'env. 3 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.8 Module obligatoire 8 : Nature and Environment

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">réussite du module « Level 1 » ou confirmation d'équivalence.
Contenu	Le module obligatoire 8 « Nature and Environment » couvre la compétence d'action suivante avec les objectifs de performance correspondants : <ul style="list-style-type: none">D5 (développements dans le domaine de la nature et de l'environnement).
Compétence	Les participant.e.s <ul style="list-style-type: none">sensibilisent leurs hôtes à la nature locale, à l'environnement et à la culture.connaissent la nature locale, l'environnement et la culture.
Preuve de compétence	La preuve de compétence comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">bref rapport écrit ou oral d'un exemple tiré de la vie professionnelle quotidienne dans le domaine de la nature et de l'environnement.
Durée de référence	Pour le module obligatoire 8, une durée d'env. 1 jour est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.9 Module obligatoire 9 : Law and Obligation

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">réussite du module « Level 1 » ou confirmation d'équivalence.
Contenu	Le module obligatoire 9 « Law and Obligation » couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants : <ul style="list-style-type: none">B8 et B9 (focalisation droits et devoirs d'un professeur de sports de neige)
Compétence	Les participant.e.s <ul style="list-style-type: none">adoptent un comportement exemplaire, professionnel et respectueux.ont conscience de leur rôle d'exemple en tant que professeur de sports de neige.exercent leurs droits et devoirs pendant la réalisation de l'offre de sports de neige.mettent en œuvre à tout moment les règles de conduite de la FIS et de la SKUS.
Preuve de compétence	La preuve de compétence comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">Examen écrit avec questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 60 min).
Durée de référence	Pour le module obligatoire 9, une durée d'env. 1 jour est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.10 Module à choix obligatoire Second Discipline

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">réussite du module « Level 1 » ou confirmation d'équivalence.
Engin de sports de neige	Le module à choix obligatoire « Second Discipline » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, ski de fond ou télémark, mais doit être accompli sur un autre engin que les modules obligatoires 1-3.
Contenu	Le module à choix obligatoire « Second Discipline » couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants : <ul style="list-style-type: none">base des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants et avancés).base des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles débutants et avancés).compétences d'action C1-C2 (communication avec les hôtes, focalisation sur les enfants et les groupes).
Compétence	Les participant.e.s <ul style="list-style-type: none">disposent de très bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements pour les débutants.disposent de bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements pour les avancés.planifient une offre de sports de neige au niveau débutants en fonction des groupes cibles et du niveau.réalisent une offre de sports de neige au niveau débutants en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées.adaptent leur communication avec différentes parties prenantes, en particulier les enfants et les groupes.
Preuve de compétence	La preuve de compétence comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 60 min) ;examen pratique de la mise en œuvre des formes de mouvements en fonction du niveau (au moins 3 formes de mouvements différentes) ;examen pratique de l'exécution d'une offre de sports de neige en fonction du niveau (env. 15 min).
Durée de référence	Pour le module à choix obligatoire 1, une durée d'env. 6 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.11 Module à choix obligatoire Race	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> réussite du module « Level 2 Teaching and Technique 2 » ou confirmation d'équivalence.
Engin de sports de neige	Le module à choix obligatoire « Race » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, ski de fond ou télémark.
Contenu	<p>Le module à choix obligatoire « Race » comprend les formes de mouvements dans la discipline « Race » aux niveaux avancés et experts et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> spécialisation des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles avancés et experts) spécialisation des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles avancés et experts). Compétences d'action C1-C2 (communication avec les hôtes)
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none"> disposent de bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements dans le domaine « Race ». planifient une offre de sports de neige se focalisant sur « Race » en fonction des groupes cibles et du niveau. réalisent une offre de sports de neige se focalisant sur « Race » en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées. adaptent leur communication aux différentes parties prenantes et à la situation.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> examen pratique de l'exécution d'une offre de sports de neige en fonction du niveau dans le domaine « Race » (env. 30 min).
Durée de référence	Pour le module à choix obligatoire « Race », une durée d'env. 6 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.12 Module à choix obligatoire Freestyle

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">réussite du module « Level 2 Teaching and Technique 2 » ou confirmation d'équivalence.
Engin de sports de neige	Le module à choix obligatoire « Freestyle » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, ski de fond ou télémark.
Contenu	<p>Le module à choix obligatoire « Freestyle » comprend les formes de mouvements dans la discipline « Freestyle » aux niveaux avancés et expert.s et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none">spécialisation des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles avancés et experts)spécialisation des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles avancés et experts).Compétences d'action C1-C2 (communication avec les hôtes)
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none">disposent de bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements dans le domaine « Freestyle ».planifient une offre de sports de neige se focalisant sur « Freestyle » en fonction des groupes cibles et du niveau.réalisent une offre de sports de neige se focalisant sur « Freestyle » en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées.adaptent leur communication aux différentes parties prenantes et à la situation.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">examen pratique de l'exécution d'une offre de sports de neige en fonction du niveau dans le domaine « Freestyle » (env. 30 min).
Durée de référence	Pour le module à choix obligatoire « Freestyle », une durée d'env. 6 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.13 Module à choix obligatoire Backcountry Specialist	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> réussite du module « Backcountry Basic Instructor » ou attestation d'équivalence ; Justificatif du Practice Backcountry (5 jours).
Engin de sports de neige	Le module à choix obligatoire « Backcountry Specialist » peut être accompli sur les engins ski, snowboard ou télémark.
Contenu	<p>Le module à choix obligatoire « Backcountry Specialist » comprend les formes de mouvements hors-piste aux niveaux avancés et experts et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> spécialisation des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles avancés et experts dans le domaine hors-piste) spécialisation des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles avancés et experts dans le domaine hors-piste) Compétences d'action C1-C2 (communication avec les hôtes)
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none"> disposent de très bonnes aptitudes techniques dans la discipline des sports de neige hors-piste ; planifient une offre de sports de neige réalisée dans le domaine de l'ordonnance sur les activités à risque en se focalisant sur les groupes cibles avancés et experts en fonction des groupes cibles et du niveau. préparent le matériel spécifique utilisé hors des pistes balisées et l'utilisent correctement. dirigent une offre de sports de neige réalisée dans le domaine de l'ordonnance sur les activités à risque en se focalisant sur les groupes cibles avancés et experts en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées. adaptent leur communication aux différentes parties prenantes et à la situation.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 60 min) ; examen pratique sur la planification et la réalisation de différentes randonnées et variantes/excursions en hors-piste dans le domaine de l'ordonnance sur les activités à risque.
Durée de référence	Pour le module à choix obligatoire « Backcountry Specialist », une durée d'env. 7 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.14 Module à choix obligatoire Disabled Snowsports-Specialist

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">réussite du module « Level 1 » ou confirmation d'équivalence ;certificat d'un cours de sauveteur et certificat valable d'un cours BLS-AED obtenus auprès d'un prestataire reconnu.
Engin de sports de neige	Le module à choix obligatoire « Disabled Snowsports-Specialist » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, ski de fond ou télémark.
Contenu	<p>Le module à choix obligatoire « Disabled Snowsports-Specialist » comprend la théorie adaptative du mouvement et de l'entraînement aux niveaux débutants et avancés et couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none">spécialisation des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles de personnes souffrant de handicap physique ou mental).spécialisation des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles de personnes souffrant de handicap physique ou mental).compétences d'action C1-C2 (communication avec les hôtes, focalisation sur les personnes souffrant de handicap physique ou mental).
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none">disposent de très bonnes aptitudes techniques de la théorie adaptative du mouvement et de l'entraînement.planifient une offre de sports de neige réalisée avec des personnes ayant un handicap physique ou mental en fonction des objectifs et du niveau.préparent le matériel spécifique qui est utilisé pour les offres de sports de neige avec des personnes souffrant de handicap physique ou mental et l'utilisent correctement.réalisent une offre de sports de neige avec des personnes souffrant de handicap physique ou mental en fonction des objectifs et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées.adaptent leur communication aux personnes souffrant de handicap physique ou mental et à la situation.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">réussite du module de base y compris examen oral ou écrit ;réussite d'un cours technique spécifique lié au degré du handicap en question avec examen pratique et oral ;formation pratique (env. 5 jours de stage avec un accompagnement pratique) ;examen pratique enseignement individuel ou groupes (env. 3 heures) y compris préparation de la leçon par écrit. Les compétences professionnelles, personnelles, méthodologiques et sociales sont examinées.

Durée de référence	Pour le module à choix obligatoire « Disabled Snowsports-Specialist », une durée d'env. 11 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée

7.15 Module à choix obligatoire Kids Specialist

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">réussite du module « Level 1 » ou confirmation d'équivalence.
Engin de sports de neige	Le module à choix obligatoire « Kids Specialist » peut être accompli sur les engins ski, snowboard, ski de fond ou télémark.
Contenu	<p>Le module à choix obligatoire « Kids Specialist » couvre les compétences d'action suivantes avec les objectifs de performance correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none">spécialisation des compétences d'action A2-A4 (planification de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles enfants et jeunes).spécialisation des compétences d'action B1-B9 (mise en œuvre de l'offre de sports de neige, focalisation sur les groupes cibles enfants et jeunes).compétences d'action C1-C2 (communication avec les hôtes, focalisation sur les enfants et les jeunes).
Compétence	<p>Les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none">disposent de très bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements pour les débutants.disposent de bonnes aptitudes techniques des formes de mouvements pour les avancés.planifient une offre de sports de neige au niveau débutants et avancés en fonction des groupes cibles et du niveau.réalisent une offre de sports de neige au niveau débutants et avancés en fonction des groupes cibles et du niveau ; l'offre est sécurisée pour toutes les personnes impliquées.adaptent leur communication avec différentes parties prenantes, en particulier les enfants et les groupes.
Preuve de compétence	<p>La preuve de compétence comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">questions portant sur le savoir et la compréhension (env. 30 min) ;examen pratique de l'exécution d'une offre de sports de neige en fonction du niveau dans le domaine « Kids » (env. 30 min).
Durée de référence	Pour le module à choix obligatoire « Kids Specialist », une durée d'env. 6 jours est recommandée.
Durée de validité du certificat de module	illimitée